



**ARRÊTÉ DE CIRCULATION
PLACE DE L'ÉGLISE
POL 2023-107**

Le maire de la commune de Monnières (Loire-Atlantique),

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de l'entreprise AUBRON MECHINEAU en date du 08/11/2023 qui souhaite effectuer des travaux de reprise du réseau EP, terrassement et empiérement sur la place de l'Église,

Considérant que les travaux auront lieu du 14 novembre au 11 décembre 2023 (28 jours),

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Considérant que pour assurer l'ordre et la sécurité sur la voie publique, il y a lieu de prendre certaines dispositions en matière de circulation,

ARRÊTE :

Article 1 : Dans le cadre des travaux de reprise du réseau EP, terrassement et empiérement sur la place de l'Église, la circulation et le stationnement seront interdits du 14 novembre au 11 décembre 2023 par l'entreprise AUBRON MECHINEAU conformément à la déclaration faite.

Article 2 : Pendant cette période, la circulation et le stationnement seront interdits.

Article 3 : La signalisation, panneaux, piquets mobiles et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services techniques de la commune. Le demandeur restera responsable de tout accident pouvant résulter de la circulation alternée due aux travaux réalisés.

Article 4 : Le présent arrêté ne dispense pas le demandeur de procéder aux autres formalités administratives prévues par les réglementations en vigueur. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Notification sera faite à l'entreprise AUBRON MECHINEAU

Affichage sur le site de la mairie <https://www.mairie-monnières.fr>

Fait à Monnières, le jeudi 9 novembre 2023

Pour le Maire,

L'élue en charge de la voirie,

Marie-Louise LOUVEAU DE LA GUIGNERAYE